

Taux de cotisations 2017

Les cotisations pour l'année 2017 sont calculées comme suit :

TAUX DE COTISATIONS NORMALES

Fonds	Plafond annuel	Total	Part patronale	Part salariale		
Retraite (*)	8 PASS ¹ = 313 824 € soit 26 152 € par mois	22,58 %	14,45 %	8,13 %		
Assurance		0,10 %	0,05 %	0,05 %		
Majoration	1 PASS ¹ = 39 228 € soit 3 269 € par mois	0,68 %	0,34 %	0,34 %		

^(*) taux de cotisation = 21,30% appelé à 106%

TAUX DE COTISATIONS MAJOREES

(uniquement possible pour les navigants exerçant une activité essais et réception, les parachutistes professionnels et les navigants contractuels de la sécurité civile)

Fonds	Plafond annuel	Total	Part patronale	Part salariale		
Retraite (*)	8 PASS ¹ = 313 824 € soit 26 152 € par mois	33,86 %	21,67 %	12,19 %		
Assurance		0,10 %	0,05 %	0,05 %		
Majoration	1 PASS ¹ = 39 228 € soit 3 269 € par mois	0,68 %	0,34 %	0,34 %		

^(*) taux de cotisation (part patronale et part salariale) majoré de 50% et appelé à 106%

Note : les taux de cotisation obtenus, après application du taux d'appel, sont arrondis à deux décimales, au centième le plus proche (art. R.426-8 du code de l'aviation civile modifié par le décret n° 2011-1500).

Le service employeurs / recouvrement

Mise à jour Décembre 2016